

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 9

Absent : 0

Membres présents : 14

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

DELIBERATION

9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GORBATOFF Emmanuelle, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, GASTAL Nathalie, SERRANO Christel, ZERRAD Nacera BARA Kamel

Procurations : WAGNER Ban à RUIZ Sylvain, AZEMAR Vincent à SERRANO Christel, GUEDDARI Ahmed à ZERRAD Nacéra, LAFFORGUE Gérard à RIGAUX Christine, LAPORTE Anne à LAYALLE Sophie, OLIVE Cécile à AL MALLAK Hussam, SAINT PIERRE Claude à BERNARD Frédéric, SANCHEZ Jean-François à MOUYSSSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à Jean Louis LOUBET

DELIBERATION : 2024/07/09/05

OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCES – ECLAIRAGE PUBLIC – HERAULT ENERGIES – ADOPTION DU PROCES VERBAL ACTANT LA MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la délibération 2022/04/07/09 en date du 07/07/2022 relative au transfert de la compétence « Eclairage public » au profit du Syndicat Mixte d'Hérault Energies du département de l'Hérault.

Pour accomplir cette mission, la commune a mis à disposition de Hérault Energies les réseaux, les armoires de commande, les candélabres, ainsi que tous les biens mobiliers affectées à l'exploitation de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal actant la mise à disposition de la compétence « Eclairage public », annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune :

Déposé en préfecture le :

Le Maire,

11 JUIL 2024

**Procès-verbal actant la mise à disposition de la compétence
« Éclairage Public »
De la commune de VAILHAUQUES
Au profit du Syndicat Mixte d'Hérault Energies du département de
l'Hérault**

Entre :

LE SYNDICAT MIXTE D'HERAULT ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Représentée par sa Présidente, autorisée à signer le présent procès-verbal en vertu des délibérations n° 35 du Comité Syndical en date du 20 mai 2022 et n°98 du Comité Syndical en date du 09 décembre 2022.

Ci-après dénommée « Hérault Energies »

D'une part,

ET

LA VILLE DE VAILHAUQUES

Représentée par le Maire agissant ès-qualité,

Ci-après dénommée « la commune »

D'autre part,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.5211-5, L.1321-1 et L.1321-2,
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de VAILHAUQUES en date du 07/04/2022, approuvant la reprise de compétence au profit du Syndicat Mixte d'Hérault Energies du Département de l'Hérault.

PREAMBULE :

Le Syndicat a été créé le 13 juillet 1990.

Dans ce cadre, la Commune de VAILHAUQUES a transféré à Hérault Energies sa compétence en matière d'éclairage public et d'éclairage extérieur.

La mise à disposition des biens s'inscrit dans le cadre du dispositif de droit commun de l'article L.5211-5 du CGCT, mis en œuvre en cas de création d'un EPCL, auquel l'article 5 des statuts du syndicat fait référence. En application des termes de cet article :

« III. -Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5. »

Les trois premiers alinéas de l'article L1321-1 posent ainsi le principe de la mise à disposition des biens :

« Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. »

Lorsque la collectivité antérieurement compétente est propriétaire des biens mis à disposition, comme cela est le cas en l'espèce, les modalités suivantes de l'article L.1321-2 s'appliquent :

« Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation. »

Conformément aux dispositions rappelées ci-avant du CGCT, la Commune de VAILHAUQUES et Hérault Energies ont établi contradictoirement et concluent le présent procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée en matière d'éclairage public et d'éclairage extérieur.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – objet :

Par le présent procès-verbal, la Commune de VAILHAUQUES met à la disposition d'Hérault Energies, qui l'accepte, les réseaux, les armoires de commande, les candélabres, ainsi que tous les biens mobiliers affectés à l'exploitation de cette compétence.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions définies dans les articles ci-après.

Article 2 – consistance, état général et situation juridique des biens immobiliers et mobiliers

Les biens objets de la présente mise à disposition se composent de candélabres (luminaires) à mâts (support), d'armoires de commande, de réseaux et de biens mobiliers dont la liste, précisant, pour chacun d'entre eux : la date d'acquisition, le numéro d'inventaire, la durée d'amortissement, la valeur historique ainsi que la valeur nette comptable à la date du transfert, est annexée au présent procès-verbal (certificat administratif).

Un inventaire physique concernant les biens transférés nécessaires au fonctionnement du service (existence, état des biens et localisation...) est en cours de réalisation. Il fait l'objet d'un examen contradictoire entre les parties puis sera annexé au présent procès-verbal.

Hérault Energies prend les biens en l'état où ils se trouvent à la date de mise à disposition, déclarant les connaître, pour les avoir vus et visités à sa convenance.

La Commune de VAILHAUQUES déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

Article 3 – modalités de la mise à disposition

Conformément à l'article L.1321-2 du CGCT, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Hérault Energies, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume, à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, exception faite de celui d'aliéner. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice au lieu et place du propriétaire.

Hérault Energies peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens. Toute modification des équipements mis à disposition s'effectuera en concertation avec la Ville de VAILHAUQUES.

Article 4 – contrats en cours

Hérault Energies se substitue dans les droits et obligations de la Commune de VAILHAUQUES en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition.

Il est précisé que la Commune de VAILHAUQUES n'a pas contracté d'emprunts spécifiquement affectés au financement des biens mis à disposition.

Article 5 – dotations aux amortissements

Les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 n'imposent pas de procéder à l'amortissement des réseaux d'éclairage public. Le syndicat Hérault Energies, tout comme la commune de VAILHAUQUES, ne pratiquent pas à l'amortissement des réseaux d'éclairage public.

Article 6 – comptabilisation du transfert

La présente mise à disposition sera comptablement constatée par opérations d'ordre non budgétaires conférée par le certificat administratif joint.

Hérault Energies intègre dans son inventaire les travaux réalisés et les biens nécessaires à l'exploitation de cette compétence, réalisés et/ou acquis par la commune de VAILHAUQUES avant la date du premier transfert. Ils seront intégrés dans l'état de l'actif en tant que biens reçus à disposition. Afin de respecter le parallélisme des formes, les communes comptabilisent ces mises à disposition à l'article 248.

Au titre de la compétence « Éclairage public » exercée par Hérault Energies depuis la première mise à disposition en date du 01 juillet 2016, le syndicat mixte continue de comptabiliser les participations communales à l'article 13241 et conserve dans son patrimoine tous les travaux réalisés à l'article 217538.

Article 7 – désaffectation des biens

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-3 du Code général des collectivités territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la Commune de VAILHAUQUES recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Article 8 – durée

La présente mise à disposition prend effet à compter de la date théorique du 01 janvier 2023, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 9 – modifications

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant dûment établi contradictoirement entre la Commune de VAILHAUQUES et Hérault Energies.

Article 10 – litiges

Pour tout litige relatif à l'application du présent procès-verbal, la Commune de VAILHAUQUES et le Syndicat Mixte d'Hérault Energies se doivent de saisir le représentant de l'État dans le département avant tout recours contentieux éventuel.

Fait à Pézenas, le

Pour LA COMMUNE
Le Maire,

Pour HERAULT ENERGIES,
La Présidente,

Audrey IMBERT

ANNEXE 1 : patrimoine EP présent à l'actif de la commune de VAILHAUQUES antérieur au premier transfert

Désignation du bien	N° Inventaire	Valeur d'acquisition	Imputation comptable
CD-Route de Montpellier (Bel Air) - Pose et fourniture d'un mât galva h=6m équipé d'une lanterne SHP 150 W	ELRURA001	4 800,00 €	2315-9002
Lotissement le Romarin - Pose d'un candélabre récupéré du CD-Route de Montpellier (massif existant)	ELRURA001	1 600,00 €	2315-9002
Impasse des Ferrages - Candélabre 4 m	ELRURA001	312,80 €	2315-9001
Route de Bel Air - Les Rompudes - Lanterne IRIDIUM II 44 W Leds - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	952,75 €	2315-9001
Route de Bel Air - Les Rompudes - Mât rond-conique Alu 6 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	787,26 €	2315-9001
Pétanque Arbousiers - Candélabre 8 m	ELRURA001	772,80 €	2315-9001
Rue des Quatre Vents - Lanterne IRIDIUM II 44W Leds - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	952,75 €	2315-9002
Rue des Quatre Vents - Mât rond-conique Alu 6 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	787,26 €	2315-9002
Les Trois Princes - 3 * Candélabres 6 m	ELRURA001	1 904,40 €	2315-9001
Route de Bel Air - La Rouvière - 5 * Lanterne IRIDIUM II 4W Leds - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	4 763,75 €	2315-9001
Route de Bel Air - La Rouvière - 5 * Mât rond-conique Alu 6 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	3 936,30 €	2315-9001
Terrain de pétanque - 12 * Appareil à ballon fluorescent de 250 W	ELRURA001	4 305,60 €	2318-9015
Esplanade de la Poste - 3 * Candélabre 4 m	ELRURA001	887,25 €	2318-9005
La Rouvière - 5 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	2 024,00 €	2315-9001
Chemin du Lac - 5 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	2 024,00 €	2315-9001
Passage des tennis - 2 * Raccordement câble branchement mono ou tri dans coffret BT	ELRURA001	58,88 €	2315-9001
Passage des tennis - Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	404,80 €	2315-9001
Passage des tennis - Appareil à ballon fluorescent de 250 W	ELRURA001	358,80 €	2315-9001
Chemin de la Mathe - 4 * Fourniture et pose appareil EP au sodium lampe de 70 W ou 100 W	ELRURA001	8 800,00 €	2315-9002
Chemin de la Mathe - 4 * Fourniture et pose de candélabre en acier galva 3,50 m	ELRURA001	8 536,00 €	2315-9002
Rue des Ecoles - 12 * Fourniture et pose appareil EP au SHP de 150 W	ELRURA001	30 000,00 €	2315-9002
Rue des Ecoles - 5 * Fourniture et pose de candélabre droit acier galva 4 m	ELRURA001	9 700,00 €	2315-9002
Rue des Ecoles 6 * Fourniture et pose de candélabre droit acier galva 8 m	ELRURA001	28 800,00 €	2315-9002
Rue des Ecoles - Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	2 160,00 €	2315-9002
La Rouvière - Fourniture et pose appareil EP au sodium lampe de 70 W ou 100 W	ELRURA001	2 000,00 €	2315-9002

Place du Mas Castel - 2 * Fourniture et pose appareil EP au sodium lampe de 70 W ou 100 W	ELRURA001	4 000,00 €	2315-9002
Place du Mas Castel - 2 * Fourniture et pose de candélabre droit acier galva 4 m	ELRURA001	3 880,00 €	2315-9002
Centre Commercial - Fourniture et mise en place candélabre alu 6 m	ELRURA001	965,00 €	2315-9001
Centre Commercial - Fourniture et mise en place lanterne 150w SHP	ELRURA001	483,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Colline - Castor - 4 * Pose appareil EP	ELRURA001	282,72 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 4 * Lanterne style ancien équipé sodium 70 à 150 W	ELRURA001	2 157,60 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Candélabre 6 m	ELRURA001	6 417,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 5 * Fourniture et pose candélabre style fonte	ELRURA001	3 557,25 €	2315-9001
Rue des Cinsaults - 5 * Ensemble mât acier galva 6m	ELRURA001	3 542,50 €	2315-9001
Rue des Cinsaults - 5 * Lanterne 150 W SHP	ELRURA001	2 360,00 €	2315-9001
Chemin Vieux - 7 * Fourniture et mise en place lanterne 150w SHP	ELRURA001	2 947,00 €	2315-9001
Les 3 Princes - 3 * Ensemble mât acier galva 6m	ELRURA001	2 125,50 €	2315-9001
Les 3 Princes - 3 * Lanterne 150 W SHP	ELRURA001	1 416,00 €	2315-9001
Rue de l'Espandidou - Ensemble mât acier galva 6m	ELRURA001	708,50 €	2315-9001
Rue de l'Espandidou - Lanterne 150 W SHP	ELRURA001	472,00 €	2315-9001
Rue du Val Fleuri - 4 * Ensemble mât acier galva 3.5m	ELRURA001	1 429,00 €	2315-9001
Rue du Val Fleuri - 4 * Lanterne 100 W SHP	ELRURA001	1 410,52 €	2315-9001
Foot - 2 * Ensemble mât acier galva 6m	ELRURA001	1 417,00 €	2315-9001
Foot - Ensemble mât acier galva 8m	ELRURA001	896,00 €	2315-9001
Foot - 5 * Lanterne 150 W SHP	ELRURA001	2 360,00 €	2315-9001
Foot - 2 * Lanterne 100 W SHP	ELRURA001	705,26 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 150 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	976,50 €	2315-9001
Colline - Castor - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Colline - Castor - 10 * Candélabre 6 m	ELRURA001	6 417,00 €	2315-9001
Colline - Castor - 100 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	651,00 €	2315-9001
Chemin de la Rivière - 4 * Lanterne petite IRIDIUM 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	2 001,68 €	2315-9001
Chemin de la Rivière - 4 * Mât rond-conique acier galvanisé 5 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	1 832,60 €	2315-9001
Place de Passajedo - Ensemble mât acier galva 6m	ELRURA001	708,50 €	2315-9001
Place de Passajedo - Lanterne 150 W SHP	ELRURA001	472,00 €	2315-9001
Place de Passajedo - Crosse de candélabre ou PBA	ELRURA001	117,00 €	2315-9001
Centre commercial - 4 * Candélabre 4m	ELRURA001	1 468,80 €	2318-9005
Centre commercial - 4 * Lanterne style ancien équipé sodium 70 à 150 W	ELRURA001	2 505,60 €	2318-9005
Centre commercial - Crossette de candélabre	ELRURA001	546,40 €	2318-9005

Rue du Bois des Chênes - Mât rond-conique acier galvanisé 5 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	458,15 €	2315-9001
Rue du Bois des Chênes - Lanterne petite IRIDIUM 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	500,42 €	2315-9001
Entrée village - Chemin Neuf - 7 * Mât rond-conique alu thermolaqué 6 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	7 152,81 €	2315-9001
Entrée village - Chemin Neuf - 7 * Lanterne IRIDIUM II 44W Leds - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	6 669,25 €	2315-9001
Entrée village - Chemin Neuf - 7 * Crosses sur candélabres	ELRURA001	379,40 €	2315-9001
Colline - Castor - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Colline - Castor - 10 * Candélabre 6 m	ELRURA001	6 417,00 €	2315-9001
Colline - Castor - 100 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	651,00 €	2315-9001
Rue du Val de Las Sers - Mât rond-conique acier galvanisé 5 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	458,15 €	2315-9001
Rue du Val de Las Sers - Lanterne petite IRIDIUM 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	500,42 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 150 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	976,50 €	2315-9001
Route de Montarnaud - Lanterne CLIP 28 100W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	530,00 €	2315-9001
Chemin piétonnier du Val Fleuri - Mât droit alu thermolaqué 4 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	553,91 €	2315-9001
Chemin piétonnier du Val Fleuri - Lanterne TIVOLI 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	433,75 €	2315-9001
Chemin Neuf - 10 * Appareil avec lampe sodium de 150 W	ELRURA001	4 092,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 150 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	976,50 €	2315-9001
Colline - Castor - 9 * Lanterne style ancien équipé sodium 70 à 150 W	ELRURA001	4 854,60 €	2315-9001
Colline - Castor - 11 * Candélabre 6 m	ELRURA001	7 058,70 €	2315-9001
Colline - Castor - 100 * Plus value pour crosse sur candélabre	ELRURA001	651,00 €	2315-9001
Abri-bus Lacoste - 2 * Fourniture et pose mât 6m acier galva équipé d'une crosse 0,50 et lanterne 150w SHP	ELRURA001	3 297,32 €	2315-9001
Chemin des Oliviers - 6 * Fourniture et pose luminaire type Estoril 150W SHP	ELRURA001	2 508,00 €	2315-9001
Chemin des Oliviers - 2 * Fourniture et pose de candélabre acier galvanisé 6m	ELRURA001	1 380,00 €	2315-9001
Chemin Neuf - 6 * Lanterne IRIDIUM II 44W Leds - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris	ELRURA001	5 716,50 €	2315-9001

coffret de protection CL2			
Chemin Neuf - 6 * Socle de candélabre (200/190) - Fourniture, transport sur place, et mise en place	ELRURA001	1 370,28 €	2315-9001
Chemin Neuf - 6 * Mât rond-conique alu 6 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	4 723,56 €	2315-9001
Chemin du Valada - Socle de candélabre (200/190) - Fourniture, transport sur place, et mise en place	ELRURA001	206,48 €	2315-9001
Chemin du Valada - Mât droit alu thermolaqué 4 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	553,91 €	2315-9001
Chemin des Oliviers - 5 * Mât octo-coniques acier galvanisé 4 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	2 014,50 €	2315-9001
Chemin des Oliviers - 5 * Lanterne petite IRIDIUM 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	2 523,70 €	2315-9001
Chemin des Oliviers - 5 * Socle de candélabre	ELRURA001	1 141,90 €	2315-9001
Rue des Ecoles - 2 * Socle de candélabre	ELRURA001	456,76 €	2315-9001
Impasse du Vallon - Socle de candélabre	ELRURA001	228,38 €	2315-9001
Impasse du Vallon - 2 * Mât rond-conique acier galvanisé 5 m - Fourniture, transport sur place, mise en place et calage	ELRURA001	916,30 €	2315-9001
Impasse du Vallon - 2 * Lanterne petite IRIDIUM 70W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	1 009,48 €	2315-9001
Impasse du Vallon - Lanterne IRIDIUM 100W SHP - Fourniture, raccordement et pose en TOP y compris coffret de protection CL2	ELRURA001	657,10 €	2315-9001